

• **ANTIBES**

Sur RV à l'Antenne de Justice - 04 92 19 75 40
80 2° avenue - Quartier Nova Antipolis

• **VALLAURIS**

Sur RV à l'Antenne de Justice - 04 92 19 76 20
6 bd Docteur Jacques Ugo

• **VALBONNE-BIOT**

Sur RV à l'Antenne de Justice - 04 92 19 76 10
2 place des Amoureux - Garbajaire

• **ST AUBAN**

Sur rendez-vous à la Maison des Services au
Public—04 93 60 42 30

• **MOUANS SARTOUX**

Sur RV à l'Espace activité emploi - 04 92 92 47 28
39, route de Cannes

• **PEGOMAS**

Sur rendez-vous au CCAS - 04 92 60 20 50
25 avenue de Grasse

• **VENCE**

Sur rendez-vous au CCAS - 04 93 24 08 90
228, Avenue Colonel Meyère.

• **MANDELIEU**

Sur rendez-vous au CCAS - 04 92 97 30 50
89 avenue de Fréjus - Carrefour de l'Espace

• **GRASSE 04 92 60 78 00**

Centre historique

Harjès - 31-33 rue Marcel Journet
Sur rendez-vous - 04 92 60 78 00

Commissariat

Tous les jours de 14 h à 17h, sans rendez-vous
04 93 40 91 55

Palais de Justice

Bureau d'aide aux victimes au 04 92 60 71 03

Les Aspres

Sur rendez-vous au Relais info quartier - 04 93 60 46 62

Le Plan

Sur rendez-vous au Relais info quartier - 04 93 70 33 42

St Claude

Sur rendez-vous au Relais info quartier - 04 93 77 86 12

• **CANNES 04 93 90 85 66**

Harjès - La Bocca

41 bis avenue Michel Jourdan
Sur rendez-vous au 04 93 90 85 66

Antenne de Justice

11 rue du Bosquet
Sur rendez-vous - 04 92 19 60 40

Commissariat

Mercredi et jeudi 14 h à 17h, sans rendez-vous
04 93 06 21 71

Centre hospitalier Les Broussailles

Le vendredi de 9 h à 12 h au service des Urgences

Action soutenue par :



**AIDE AUX VICTIMES
ET MEDIATION**



Lieu

d'écoute,

d'accompagnement,

d'information

et d'orientation

31-33 rue Marcel Journet

06130 GRASSE

Tél : 04 92 60 78 00
Fax : 04 92 60 78 01

avem@harjes.fr
Site internet : harjes.fr

Association loi 1901 - Habilitée par le Ministère de la Justice
Conventionnée avec la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et le
Tribunal de Grande Instance de Grasse



- 2016 -

Vous êtes victime de

- Violences
 - Agressions sexuelles
 - Vol
 - Escroquerie
 - Abus de confiance
 - Dégradations
- ou de tout autre acte de délinquance

Service d'aide aux victimes

une équipe de professionnels

juristes et psychologues :

- vous accueillez, vous écoutez
- vous accompagnez dans vos démarches
- vous proposez un soutien psychologique
- vous renseignez sur vos droits et vous orientez

Service de médiation

La médiation pénale est une alternative aux poursuites, requise par le Procureur de la République après dépôt de plainte par l'une ou les deux parties.

Elle a pour but de vous aider à trouver une solution au litige, en remplacement d'éventuelles poursuites judiciaires.

La médiation pénale permet d'aboutir à un accord (restauration du dialogue, réparation du dommage, indemnisation de la victime...) si les parties le souhaitent.

Vous avez la possibilité d'être assisté par un avocat de votre choix.

Association adhérente à l'INAVEM
(Institut National d'Aide aux Victimes
et de Médiation)



**Service totalement
gratuit et confidentiel**

La médiation pénale est gratuite et confidentielle.
Elle s'effectue sous le contrôle d'un médiateur habilité, neutre et indépendant.

- 2016 -